
◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Pour une école véritablement inclusive, SUD éducation revendique la titularisation des AESH

PremierLe 24 octobre 2018, la Fédération SUD éducation a été reçue par Mme Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Cette audience advient alors que le gouvernement a lancé une grande concertation sur l'école inclusive. L'école inclusive que défend SUD éducation ne peut se construire sans les personnels et encore moins sans les AESH (Accompagnant-e-s d'Elèves en Situation de Handicap), c'est pourquoi SUD éducation a tenu à porter les revendications des AESH en termes de titularisation et de création d'un véritable statut.

Les contrats sous lesquels travaillent les AESH dans l'Education nationale sont particulièrement précaires : renouvellement d'année en année, faible salaire, temps incomplet imposé, manque de formation... Il est temps de créer un véritable statut protecteur pour les personnes qui effectuent ce métier d'AESH, à la hauteur des compétences spécialisées qu'il nécessite.

Si la secrétaire d'État indique partager le constat des inégalités territoriales flagrantes, en termes de moyens comme de formation des personnels, les réponses qui sont étudiées nous paraissent bien minces puisque sans moyens supplémentaires et sans une véritable amélioration des conditions de travail, l'école ne pourra pas relever le défi de l'inclusion.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté du gouvernement de développer les formations dans les académies, de faciliter les démarches administratives aujourd'hui compliquées par l'engorgement des MDPH et de faire entrer le médico-social dans les établissements. Encore faudrait-il que cette formation soit publique et financée par l'Education nationale. Alors les postes de médecins, d'infirmier-ère-s scolaires et de psychologues de l'Éducation nationale sont détruits, il est impossible de croire que des équipes spécialisées seront mises en place dans les établissements scolaires. La création des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) est une manière de déléguer aux chef-fe-s d'établissement la gestion des AESH en la déconnectant des préconisations de la Maison du Handicap.

Enfin, si contrairement à nos revendications, le gouvernement ne prévoit pas de titularisation des AESH, ni d'augmentations de salaire, il envisage cependant une extension des missions des AESH sur le temps périscolaire par exemple. Cela constituerait un net recul pour les AESH qui réclament d'être plutôt inclus-e-s dans le domaine scolaire, disciplinaire, éducatif et qui se retrouveraient à assumer une grande diversité de missions, sans formation, au service de plusieurs employeurs, à salaire constant.

SUD éducation continue de revendiquer des droits pour les AESH : une augmentation salariale, une véritable formation, et surtout la reconnaissance de leur métier par un statut protecteur de personnel titulaire.